



Rodriguez Rose-Marie, Chardonnens Jean-Daniel (au nom de la députation broyarde)

Fermeture de « Coup de pouce à Estavayer » : une décision scandaleuse

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 05.09.24

Transmission au CE : 05.09.24

Dépôt et développement

C'est par un communiqué de presse laconique de la Fondation Emploi Solidarité, ainsi que par un article paru dans *La Liberté* du 4 septembre, que l'on apprend la fermeture de la structure « Coup de pouce » d'Estavayer à la fin décembre 2024. Un coup de tonnerre dans la quiétude de cette rentrée et un abandon scandaleux de tous les bénéficiaires actuels et à venir de cette structure.

A la brutalité de cette décision, il faut ajouter les conséquences désastreuses pour une partie de la population broyarde. En effet, la structure « Coup de pouce » gérée par la Fondation Emploi Solidarité et installée à Estavayer-le-Lac depuis 1993 s'occupe de personnes en proie à des difficultés professionnelles. Par des missions d'intégration professionnelle, elle permet à des chômeurs de longue durée, à des bénéficiaires de rentes AI ou du service social de reprendre pied dans la vie active, grâce à un accompagnement de qualité professionnel et bienveillant.

Indignés par la brutalité de la décision et les conséquences à venir pour les chômeurs de notre région, les 11 membres de la députation broyarde invitent le Conseil d'Etat à répondre en toute transparence aux questions suivantes et à revoir sa décision.

1. Quelles sont les raisons spécifiques qui ont motivé cette décision de fermeture ?
2. N'y avait-il pas une autre solution, alors que le magasin est florissant ?
3. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il renoncé à communiquer en toute transparence les raisons pour lesquelles cette décision a été prise ?
4. Combien de postes de travail permanents seront impactés par cette fermeture ?
5. Combien de bénéficiaires se retrouveront sans mesures d'insertion professionnelle ni accompagnement ?
6. Quelles seront les compensations mises en place pour les chômeurs en fin de droit, les rentiers AI et les bénéficiaires du service social pour palier à cette fermeture ?
7. La fermeture du magasin aura-t-elle un impact social pour la région. Qu'offrirez-vous aux 3500 clients qui le fréquentent chaque mois ?
8. Selon l'article du journal, le bâtiment actuel est soumis à un bail à loyer valable jusqu'en 2029 et ce loyer est actuellement à la charge de la fondation Emploi et Solidarité. Le Service public de l'emploi (SPE) devra-t-il le prendre à sa charge et financer les loyers des locaux à perte. Comment le Conseil d'Etat explique son raisonnement ?
9. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de limiter un probable gaspillage de ressources financières en lien avec ces loyers à payer ?

10. Si la fermeture du « Coup de pouce » d'Estavayer est en lien avec la baisse des prestations de la Confédération, comment le Conseil d'Etat a-t-il réparti ces baisses ? Ont-elles toutes été impactées sur la structure d'Estavayer ou d'autres entités cantonales sont-elles aussi touchées ?
 11. Cette décision impacte la Broye qui est un district avec l'un des plus hauts taux de chômage. Cela induira un surcoût des frais de déplacements pour les Offices régionaux de placement (ORP) qui les allouent aux demandeurs d'emploi. Où est l'économie ?
 12. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la différence de traitement entre chômeurs (vivant près de Fribourg ou dans la Broye) qu'implique cette décision ?
 13. Quelle réponse le Conseil d'Etat donne-t-il aux régions périphériques qui s'estiment défavorisées par de telles décisions ?
 14. Pourquoi ne pas laisser l'autonomie à la Fondation de répartir sur leurs sites le total des places données par le SPE ?
 15. La fermeture de la structure « Coup de pouce » d'Estavayer est-elle en lien avec la volonté du Conseil d'Etat de fermer les ORP des régions périphériques de ce canton ?
-